

# TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : l'OFFICE RÉCEPTEUR

## PCT

NOTIFICATION DE REMBOURSEMENT  
DE TAXES

(règles 15.6 et 16.2 et  
instruction administrative 326.c) du PCT)

Destinataire :
----------------

Date d'expédition (jour/mois/année)
--

Référence du dossier du déposant ou du mandataire
---

<b>POUR INFORMATION SEULEMENT</b>
-----------------------------------

Demande internationale n°
---------------------------

Date du dépôt international (jour/mois/année)
--

Date de réception de la prétendue demande internationale (jour/mois/année)
---

Déposant
----------

1. Il est notifié au déposant que **le ou les montants indiqués ci-après**, qui ont été acquittés au titre de la (prétendue) demande internationale, **seront remboursés** pour le motif suivant :

- a.  la demande n'est pas et ne sera pas traitée comme une demande internationale étant donné que la constatation selon l'article 11.1) est négative.
- b.  la demande internationale a été retirée, ou considérée comme retirée, avant la transmission de l'exemplaire original au Bureau international.
- c.  la demande internationale a été retirée, ou considérée comme retirée, avant la transmission de la copie de recherche à l'administration chargée de la recherche internationale.
- d.  pour des raisons tenant à la défense nationale, la demande n'est pas et ne sera pas traitée comme une demande internationale.

2. Montant(s) à rembourser :      taxe internationale de dépôt : \_\_\_\_\_

taxe de recherche : \_\_\_\_\_

total : \_\_\_\_\_

Nom et adresse postale de l'office récepteur :
n° de télécopieur

Fonctionnaire autorisé
n° de téléphone